

énéo FOCUS

AOUT 2018

Le panier percé du pensionné

THÈMES

Pensions

Économie

Gouvernement

Sécurité sociale

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Dans cet Énéo Focus, nous allons analyser quelques résultats clés qui sont ressortis de cette étude par rapport aux autres pays européens. Nous mettrons également en évidence les principales mesures gouvernementales qui ont déjà été prises et celles qui sont encore dans les cartons. Enfin, nous tordrons le cou, arguments à l'appui, à l'idée selon laquelle les pensions sont devenues impayables.

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Comment répondre à l'idée reçue que les pensions sont impayables, que les générations futures n'en verront jamais la couleur ?

Quel est l'avenir de notre pension légale ?

LE PANIER PERCÉ DU PENSIONNÉ

En décembre 2017, Énéo publiait les résultats de son enquête sur les pensions et la qualité de vie en Belgique francophone¹. Dans cet Énéo Focus, nous allons analyser quelques résultats clés qui sont ressortis de cette étude par rapport aux autres pays européens. Nous mettrons également en évidence les principales mesures gouvernementales qui ont déjà été prises et celles qui sont encore dans les cartons. Enfin, nous tordrons le cou, arguments à l'appui, à l'idée selon laquelle les pensions sont devenues impayables.

Quelques chiffres et mesures du gouvernement

Une comparaison internationale nous montre que la Belgique est à la traîne par rapport à ses voisins en ce qui concerne la pension légale (premier pilier). En effet, la pension moyenne en Belgique est de 1195€ par mois alors qu'elle est de 1803€ aux Pays-Bas, de 1771€ au Luxembourg, de 1679€ en France et de 1300€ en Allemagne.

Pension maximale, pension minimale et taux de remplacement

En Belgique, en ce qui concerne la pension maximale pour une carrière complète de 45 années avec un revenu qui n'a jamais été inférieur au plafond de rémunérations (53528,17€ par an, soit 4460€ par mois), elle est de 2390,76 pour un isolé et de 2988,45€ pour un couple. La pension minimale pour une carrière complète est de 1212,35€ pour un isolé et de 1514,96€ pour un couple.

Le taux de remplacement brut (le rapport entre la pension et le dernier salaire) est plus faible en Belgique (47%) que dans l'ensemble de l'Union européenne (58%), la France (61%), le Luxembourg (77%) et les Pays-Bas (97%)². Le taux de remplacement net, de 66%, est également inférieur à celui de l'Union européenne (71%), et à celui de nos voisins (France 75%, Luxembourg 88%, Pays-Bas 101%). L'Allemagne a fait en 2016 et 2017 un effort notamment par le rattrapage des pensions pour les Länders de l'Est et nous dépassera en 2018.

Dans le même temps, le gouvernement belge ne cesse de nous dire que les pensions légales deviennent une charge insupportable pour les finances publiques et qu'il faut sans cesse limiter la pension légale pour y substituer peu à peu des pensions constituées par des contributions individuelles (deuxième et troisième piliers).

Plusieurs petites mesures ont ainsi été adoptées sous ce gouvernement, qui, additionnées entre elles, visent à limiter la pension légale.

Citons les principales mesures déjà adoptées :

- Le passage de l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030
- Le durcissement des conditions d'accès aux RCC (prépensions) : 62 ans au lieu de 60 ans, et conditions plus strictes de carrière
- La mise en disponibilité des chômeurs jusque 65 ans et la suppression du complément chômeurs âgés
- Le durcissement de l'accès à la pension anticipée (63 ans et 41 ans de carrière en 2018, 63 ans et 42 ans de carrière en 2019)
- Le durcissement d'accès à la pension de survie (55 ans à partir de 2025)
- Aucun accord sur la prise en compte de la pénibilité du travail

¹ https://www.eneo.be/images/etudes/pensions_et_qualite_de_vie_etude_2017.pdf

² Source : OCDE Données, données de 2016.

- La suppression du bonus-pension
- Pour les périodes assimilées : le montant de salaire sur lequel est calculée la pension n'est plus le dernier salaire perçu, mais le barème minimum, pour les deuxième et troisième périodes de chômage.

Les mesures envisagées à court et moyen terme :

- La pension à points
- L'alignement des pensions du secteur public sur le secteur privé (mesures relatives au salaire, révision de la bonification années d'études, ouverture au deuxième pilier...)
- La limitation de la prise en compte du salaire de référence pour les périodes assimilées
- Une révision de la pension minimale à 90% du seuil de pauvreté et de la Grapa à 100% du seuil de pauvreté, mais dépendant de conditions de revenus
- La suppression du taux ménage et la prise en compte des cohabitants légaux pour la Grapa
- La possibilité d'une pension partielle dans le cadre de la pension par points
- L'ouverture des pensions du deuxième pilier aux fonctionnaires et aux indépendants
- L'harmonisation de la pension des indépendants sur celle des salariés
- L'alignement des régimes spéciaux militaires et SNCB sur le régime général
- Le rachat des années d'études au-delà des 10 premières années de carrière
- La réforme de la pension pour inaptitude physique des fonctionnaires

La volonté du gouvernement pour la prochaine législature (surtout du côté de la NVA et du VLD) est ainsi claire : il s'agit de limiter les pensions légales et de favoriser par des avantages fiscaux les pensions complémentaires, qu'elles soient d'entreprise ou personnelles. À terme, la pension légale sera un socle minimal inférieur au seuil de pauvreté et chacun se constituera sa propre pension. C'est le principe de l'individualisme et de la responsabilité personnelle.

Le panier percé du pensionné

L'enquête a porté sur un échantillon représentatif, même si les réponses émanant d'anciens fonctionnaires sont un peu plus importantes.

Les principales constatations de l'enquête en matière de revenus :

- 12,3% des hommes et plus de 20% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté, et la pension moyenne se situe entre 1521€ et 1600€
- 84% des répondants sont propriétaires de leur immeuble, mais cela ne les met que partiellement à l'abri, et ce, en fonction des charges et impôts inhérents à l'immeuble.
- La majorité des répondants disposent d'une assurance complémentaire (67,7%), et plus de 50% a cotisé à une épargne pension individuelle.
- La différence de revenus (pension légale plus autres revenus) entre hommes et femmes reste très importante
- De nombreux pensionnés arrivent à la pension avec des enfants aux études supérieures
- 42% des ménages ont des revenus inférieurs à 2000€ net par mois, 29% entre 2000 et 3000€ par mois, 19% entre 3000€ et 4000€ et 9% au-delà de 4000€. Remarquons que le seuil de pauvreté d'un isolé est de 1115€ en 2016, d'un ménage de deux personnes est de 1672€, et le seuil de pauvreté pour 2 personnes et deux enfants est de 2341€ par mois.

Les principales constatations de l'enquête en matière de dépenses :

- Pour le logement

Le loyer moyen payé par les pensionnés non propriétaire est de 552 euros pour un isolé, 760€ pour un couple, mais en Wallonie, les montants sont inférieurs (entre 467 et 518€ pour un couple)

Les charges liées au logement sont en moyenne de 372€ pour un couple. Cela comprend le chauffage, internet, l'électricité, le gaz, l'eau le téléphone et jusque 2018 la téléredevance en Wallonie). Les propriétaires supportent 204€ pour les frais d'entretien de l'immeuble et les taxes. (précompte immobilier : 79€ en moyenne)

- Pour la santé

Le chiffre des dépenses santé est préoccupant. Il s'élève en moyenne à 175€ pour un ménage avec un coût important pour les services d'aides à domicile, les frais pharmaceutiques et les soins ambulatoires.

Cette dépense importante amène les personnes à se priver de soins (11% pour les prothèses dentaires, 7% frais paramédicaux 6% visites médicales et 4% médicaments)

- En matière de mobilité

Elles représentent 160€ par mois en moyenne (93€ pour les isolés et 193€ pour un couple). L'insuffisance des transports en commun fait qu'un grand nombre de pensionnés conserve sa voiture.

- Pour les assurances

Elles forment un poste important (171€ par mois pour un couple et 120€ pour un isolé) et sont des dépenses quasi incompressibles

- Pour les vêtements et courses

Ces deux postes représentent des dépenses de 599€ par mois pour une personne isolée et 758€ pour un couple

En résumé la part des dépenses dans un couple se répartit comme suit :

- Alimentation : 30%
- Logement : 21%
- Entretien du logement : 11%
- Assurances 9%
- Frais de santé 9%
- Mobilité 9%
- Loyer/emprunt 8%
- Vêtements 3%

L'ensemble représente 2236€ par mois pour un couple et 1582€ pour un isolé.

Globalement, les pensionnés ne peuvent pas épargner et les dépenses culture, loisirs, voyages sont exclues pour bon nombre d'entre eux.

Par rapport à la même enquête menée en 2010, les dépenses ont augmenté d'environ 500€ en 7 ans. Or, en moyenne, les pensions ont augmenté sur la même période de 118€ et l'indice des prix a progressé de 13%. Compte tenu du saut d'index (2%) et de la différence entre le coût de la vie et l'augmentation des pensions (10%/13%) la situation s'est donc détériorée en 7 ans.

35% des répondants ne disposent d'aucune réserve d'argent et moins de 0,4% reçoit une aide financière des enfants.

Conclusions

Le constat est cruel : la situation des pensionnés s'est détériorée. Le saut d'index et l'écart entre la hausse du coût de la vie et l'index santé a diminué les revenus alors que les besoins s'accroissaient.

Dans un pays riche et moderne, il n'est pas acceptable que 12,3% des hommes et 20% des femmes vivent avec une pension inférieure au seuil de pauvreté, et qu'un tiers des ménages soit dans une situation limite.

Un tiers des pensionnés manquent chaque mois de 300 à 350€ pour vivre décemment. Pour ces personnes, le risque d'isolement et la peur de manquer font partie de la vie quotidienne. Le sentiment de privation a augmenté en 7 ans de 6%. C'est inquiétant pour le bonheur des séniors et cette frustration pourrait déboucher sur les pires excès du populisme (racisme, recherche du bouc émissaire...).

La solution gouvernementale est claire. Elle repose sur deux piliers : d'une part, valoriser les seules années de travail effectif et limiter au maximum les périodes assimilées et, d'autre part, inciter chacun à se constituer une pension convenable par les deuxièmes et troisièmes piliers. Cela ne fera que renforcer les inégalités et les injustices. Les femmes seront évidemment perdantes dans ce système.

La thèse suivant laquelle les pensions seront impayables est inexacte. Certes le coût des pensions va entraîner une augmentation de l'ordre de 2,5 à 3% du PIB d'ici 2040, mais ce coût sera partiellement compensé par la diminution des dépenses de chômage, la pension à 67 ans et la croissance de la population active. À condition cependant de ne pas multiplier les activités non soumises à la sécurité sociale (faux indépendants, plates-formes collaboratives, réductions successives des cotisations sociales...) ; de financer partiellement le 1er pilier de pension par la réduction des avantages exorbitants et des avantages fiscaux du deuxième pilier, au-delà d'un plancher raisonnable ; de prévoir une cotisation sociale généralisée sur tous les facteurs de richesse. Ces mesures suffiraient largement à passer le choc 2030-2040 de l'augmentation du coût des pensions.

Il n'est pas inutile de relever que la totalité des pensions inférieures à 2000€ est transformée en dépenses de consommation et entraîne ainsi un soutien de l'économie et des recettes TVA pour l'État.

Deux pistes de réflexion :

- Réfléchir à une partie de la pension inconditionnelle et universelle comme dans le système hollandais. À cette base, de l'ordre de 500 à 600€, s'ajouterait un système calculé en fonction des années prestées. Ce système devrait aboutir à une pension minimale pour tous de l'ordre de 1500€, ce qui rendrait largement inutile la Grapa.
- Instaurer une cotisation sociale généralisée sur tous les facteurs de richesse des particuliers et des entreprises (revenus professionnels, mobiliers, immobiliers, patrimoine) avec un plancher qui exonérerait les revenus les plus faibles.

Jean-Jacques Viseur,
Commission sociale Énéo Charleroi

Pour citer cette analyse

Viseur J.-J., (2018), « Le panier percé du pensionné », *Énéo Focus*, 2018/08.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

*Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73*

En partenariat avec



Avec le soutien de